

Affiché du Au Le Maire
--

Commune de ROUMOULES Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 OCTOBRE 2022	
Convocation et affichage 5 octobre 2022	Début séance : 20h30

12 Présents : M. MEGIS Gilles, M. AMBROSI Robert, M. COCUAUD Alain, M. BLANC Jean, Mme CHAILLAN Delphine, M. CIGLIANO Fabien, Mme DEAUZE Marie-Christine, M. MANUEL Laurent, M. NESTERCZUK Dany, Mme PEY Catherine, Mme PIERRE-JEAN Ingrid, M ROY Alain Patrick

1 Absent excusé : M. Jean Philippe LO SCHIAVO,

Le quorum est atteint.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. Robert AMBROSI.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour,

- Procès-verbal du 31 août 2022,
- DPU non exercé,
- Gîte 7 Place de l'Eglise,
- M57,
- Accroissement temporaire d'activité,
- Nomination d'un correspondant incendie et secours,
- Clef 4G,
- Audit énergétique salle polyvalente,
- Admission en non-valeur,
- Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés,
- Assurance bâtiments, matériel et véhicules communaux,
- Régime indemnitaire,
- Concession Truffières,
- Extinction nocturne de l'éclairage public,
- Sujet divers

et propose de rajouter : Devis fibre optique Mairie, Provision pour créances douteuses, Délibération modificative
Les conseillers l'acceptent.

- **Approbation du procès-verbal** de la séance du 31 août 2022, à l'unanimité.
- **DPU non exercés** : vente THIEBAUT Alain / ARNOUX Evelyne (parcelles F287 et 288) ;
- **Cérémonie du 11 Novembre au monument aux morts à 11h30** suivi de l'apéritif à la salle polyvalente. Commander une gerbe au fleuriste de Riez. Pour la Toussaint mettre 4 chrysanthèmes au Monument aux morts et un sur la tombe de Pierre GUILLAUMOND.
- **Apéritif de fin d'année** pour le personnel communal le vendredi 9 Décembre 2022 à 18H30.
- **Vœux du Maire** : samedi 14 Janvier 2023 à 18H30.
- **Repas des plus de 63 ans** : dimanche 5 Mars 2023.
- **Information du devis** de la SASU CAUVIN Julien pour les travaux d'électricité du gîte 7 place de l'église.
- **Information du devis** de l'entreprise MONTEIRO DE SOUSA Jorge pour les travaux de rénovation de la salle de bains du gîte 7 place de l'église.
- **Information du devis** de l'entreprise CLS pour les travaux de plomberie dans la salle de bains.
- **N° 2022 - 046 – Gîte 7 Place de l'Eglise** : Suite au diagnostic énergétique établi par la société AGENDA, des travaux d'électricité sont prescrits. M. PEREIRA José Maria a signé le bail de location pour le 1^{er} octobre 2022 pour un loyer de 450 euros. Les travaux d'électricité devant être réalisés fin octobre et nécessitant que les locataires ne soient pas présents et que les meubles soient déplacés, les loyers du mois de novembre 2022 et décembre 2022 ne seront pas facturés au locataire pour le dédommager de la gêne occasionnée dans l'occupation de son logement pendant les travaux de ce gîte Prendre la délibération. A l'unanimité.
- **N° 2022 - 047 – M57** : Monsieur le Maire rappelle le contexte réglementaire et institutionnel de la Loi NOTRe portant sur l'adoption du cadre fixant les règles budgétaires et comptables de la M57. Prendre la délibération adoptant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable développée de la M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal de la commune, pour le budget annexe Chauret 2 et pour le budget annexe de la zone artisanale. A l'unanimité.

- **N° 2022- 048 – Recrutement accroissement activité :** Accord pour établir la délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour assurer la continuité des services à l'école suite aux protocoles et directives épidémie COVID 19 du 1^{er} décembre 2022 au 31 août 2023. À l'unanimité.
- **N° 2022 - 049 – Nomination d'un correspondant incendie et secours :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 13 de la loi du 25 novembre 2021, loi dite Matras, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs -pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels dit « qu'un correspondant incendie et secours » devra être désigné dans le conseil municipaux des communes qui ne disposent pas déjà d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.
M. Robert AMBROSI 12 voix Pour est nommé correspondant incendie et secours de la commune de Roumoules. Faire délibération à l'unanimité
- **N° 2022 - 050 – Clef 4G / fibre optique :** Suite aux nombreuses coupures internet à la mairie, nous avons demandé un devis pour obtenir une clef 4G et un devis pour installer la fibre optique à la mairie. Faire délibération à l'unanimité pour accepter le devis de la société AVELIA pour installer la fibre optique pour une redevance mensuelle de 55 euros et frais d'accès au service de 150 euros.
- **N° 2022 - 051 – Audit énergétique salle polyvalente :** Monsieur le Maire présente au conseil municipal la possibilité de bénéficier d'un soutien technique et financier par la Parc Régional du Verdon à la réalisation d'un audit énergétique de la salle polyvalente à hauteur de 50 % du coût ht du devis reçu par la commune. Prendre la délibération autorisant Monsieur le Maire à faire le nécessaire. A l'unanimité.
- **Information** sur les devis pour l'isolation des bâtiments communaux
- **N° 2022 - 052 – Admissions en non-valeur :** Accord pour mettre la somme de 1 036.86 euros (diverses dettes) en admission en non-valeur. Ces sommes figurent sur les états transmis par la Trésorerie de Forcalquier. Faire délibération. À l'unanimité.
- **N° 2022 - 053 – Provision pour créances douteuses :** Accord pour constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 5 400 euros pour l'année 2022 sur le budget principal de la commune et de réviser annuellement son montant au vu de l'état des restes à recouvrer au 31/12/N-1 en appliquant le taux minimum de 15% sur les créances de plus de 2 ans. Faire délibération. À l'unanimité.
- **N° 2022 - 054– Délibération modificative Budget commune n°4 virement de crédit :** compte 615221 + 15 000 ; compte 022 – 15 000. Faire délibération. A l'unanimité.
- **N° 2022 - 055 – Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de la DLVA :** La commune approuve le règlement de collecte des déchets résiduels et assimilés de la DLVA. Faire délibération. A l'unanimité.
- **Assurances du matériel, des véhicules et des bâtiments de la commune :** Demander des devis à Groupama, Smac, Pacifica et Axa.
- **Régime indemnitaire :** Accord pour une augmentation aux employés en activité. À l'unanimité
- **Concession Truffière :** Faire affiche pour la location par adjudication des truffières communales situées sur les parcelles ZP 26, 27, 37 et 39 pour une superficie de 5.4451 ha. La location est proposée pour 6 ans. La mise à prix est de 80 euros l'hectare par an. La candidature devra être déposée en mairie avant le vendredi 18 novembre 2022 12h. A l'unanimité.
- **Extinction nocturne de l'éclairage public :** le conseil municipal décide de couper l'éclairage public de la commune de 23h à 5h du matin.
- **Information** sur la candidature de la commune à l'expérimentation du compte financier unique sur les comptes de l'année 2023.
- **Projet colonnes enterrées :** A étudier.
- **Information sur le débouillage des radiateurs de la salle polyvalente** par la société M.T.C pour un montant de 350€ ht.
- **Fin de séance à 23h45**

Robert AMBROSI
Secrétaire de séance



Gilles MEGIS
Maire de Roumoules

